



Les contre-vérités sur la dette publique française

Note aux organisations

Lors de la conférence de presse du 15 juillet 2025, François Bayrou a annoncé son plan d'austérité pour 2026. Le plan du gouvernement consiste à poursuivre une cure d'austérité d'une violence sociale sans précédent durant les quatre prochaines années pour revenir sous les 3% de déficit et stopper l'augmentation de la dette publique d'ici 2029.

Pour cela, des cibles de déficit public à atteindre avaient été annoncées pour les années à venir : 5,4% du PIB en 2025, 4,6% en 2026, 4,1% en 2027, 3,4% en 2028 et 2,8% en 2029. Pour atteindre le déficit public visé en 2026, l'ex Premier ministre avait annoncé que les économies devraient être de 43,8 milliards d'euros. Gel des prestations sociales et des salaires des agent·es de la fonction publique, désindexation des pensions de retraites, suppression de deux jours fériés, réforme de l'AME et doublement des franchises médicales : pour imposer son plan d'austérité, l'ex Premier ministre cherchait depuis à dramatiser la situation des finances publiques françaises.

La CGT appelle à l'élaboration d'un nouveau budget qui tient compte des exigences sociales de ce pays.

Cette note a pour vocation de revenir sur les nombreuses contre-vérités qui ont été assénées par celui-ci lors des dernières semaines¹.

Mensonge n°1 : la France est au bord de la faillite.

L'ex Premier ministre et les anciens membres de son gouvernement agitaient les peurs autour d'une possible intervention du Fonds monétaire internationale (FMI) pour redresser les finances publiques françaises. L'ex-ministre de l'Économie et des Finances Éric Lombard affirmait, le 26 août dernier, que le risque d'une intervention du FMI n'était pas à exclure. L'ex-ministre chargée des Comptes publics, Amélie de Montchalin, déclarait quant à elle en juin dernier que « *si nous ne faisons pas les bons choix maintenant, ce seront nos créanciers ou le Fonds monétaire international qui nous les imposeront* » ou encore qu'il y a « *un risque de tutelle des institutions internationales, des institutions européennes, de nos créanciers* ».

Avec une dette publique de l'ordre de 113% du PIB et un déficit public de 5,8% du PIB fin 2024, la France serait en danger car les administrations publiques seraient au bord du surendettement, ce qu'illustre la hausse récente des taux d'intérêt sur la dette publique. De ce fait, l'économie française serait dans une situation proche de celle de la Grèce au début des années 2010 au moment de la crise des dettes souveraines. Si nous ne faisons rien, une intervention du

¹Pour aller plus loin sur la dette publique, voir les fiches pédagogiques : comprendre la dette publique.

FMI serait alors inéluctable : sans plan de réduction drastique du déficit et de la dette publique, et donc sans coupes importantes dans les dépenses publiques, les marchés financiers perdraient confiance dans la capacité de la France à rembourser sa dette. Celle-ci ne pourrait alors plus se financer sur les marchés financiers, et le FMI devrait intervenir pour apporter les fonds nécessaires et éviter le défaut de paiement. **La réalité est cependant loin de ces déclarations catastrophistes**, et la comparaison avec le cas grec absolument hors de propos.

Il faut d'abord noter que ce n'est pas le FMI qui décide d'intervenir dans un pays et de le mettre sous tutelle, mais c'est au pays en question de faire appel à lui pour financer sa dette publique. Concrètement, il faudrait donc que le gouvernement français prenne la responsabilité de solliciter le Fonds monétaire international.

Ce dernier joue en quelque sorte le rôle de « prêteur en dernier ressort » : lorsque les marchés financiers perdent confiance et ne veulent plus acheter de titres de dette publique d'un État, le FMI peut lui prêter de l'argent en l'échange de l'application d'un programme d'austérité.

Lorsque la crise grecque éclate au début des années 2010, c'est en grande partie parce que le nouveau Premier ministre socialiste Georges Papandréou, **arrivé** au pouvoir en 2009, dévoile que le montant du déficit et de la dette publique communiqué à l'Union européenne par le précédent gouvernement était erroné. **En effet**, alors que le gouvernement précédent **avait** annoncé un déficit public de l'ordre de 6% du PIB, le nouveau gouvernement **fait le constat d'un déficit** à 15,4%. La correction des chiffres des finances publiques a eu pour conséquence d'inquiéter les marchés financiers, et donc les prêteurs, qui ont perdu confiance dans la capacité de la Grèce à rembourser sa dette. Les taux d'intérêt ont alors explosé. La Grèce a été en difficulté car plus personne ne voulait prêter à l'État grec. Autrement dit, les agents économiques n'ont pas voulu acheter la totalité des titres grecs émis sur les marchés financiers. Même à un taux d'intérêt très élevé, personne ne voulait demander les titres grecs car ils étaient jugés trop risqués. **Puisque** la Grèce ne pouvait plus s'endetter sur les marchés, c'est la troïka (FMI, BCE et commission Européenne) qui lui a prêté de l'argent, en contrepartie de la mise en place d'un programme d'austérité sévère. Lorsque le FMI, la BCE et la commission européenne arrivent en Grèce, c'est **donc** parce qu'elle ne peut plus s'endetter sur les marchés financiers. En mars 2012, le taux d'intérêt sur les obligations grecques à 10 ans était en effet de 37% ! À titre de comparaison, il est aujourd'hui de l'ordre de 3,5% en France.

Si on compare d'ailleurs les taux français à ceux des autres économies européennes, sauf pour l'Allemagne, on constate qu'ils sont relativement proches : 2,7% en Allemagne, 3,09% au Portugal, 3,25% en Espagne, 3,36% en Grèce et 3,52% en Italie. Ils sont mêmes de 4,08% aux États-Unis et de 4,66% au Royaume-Uni, et on ne parle pourtant pas d'intervention **possible** du FMI dans ces économies. Il s'agit ici du taux d'intérêt « marginal » sur la dette publique, c'est-à-dire le taux auquel l'État français émet de la nouvelle dette et le taux auquel se rachètent et se revendent les obligations françaises. **Mais si on regarde le taux moyen appliqué à la dette française, c'est-à-dire celui que l'on obtient en rapportant les intérêts payés à la dette publique, on voit que la situation française est encore moins dramatique. En effet, ce taux est de 1,7% pour l'Allemagne, 1,8% pour la France, 2,2% pour la Grèce et le Portugal, 2,4% pour l'Espagne et 2,9% pour l'Italie.**

Par conséquent, qu'il s'agisse du montant du déficit public ou des taux d'intérêt, on voit bien que la France est (très) loin de la situation grecque de l'époque. D'autant que la Grèce connaissait une évasion fiscale importante, contrairement à la France qui dispose d'une bonne capacité de recouvrement de l'impôt pour **contribuer au** remboursement de sa dette.

Par ailleurs, les investisseurs ont confiance dans la dette publique française qu'ils considèrent comme un actif sûr. Lors des dernières [adjudications d'obligations assimilables du Trésor](#) (OAT), qui sont une sorte de ventes aux enchères, il y a eu près de trois fois plus de demande pour les obligations françaises à 10 ans que d'offre. Les titres français restent donc très demandés par les investisseurs sur les marchés financiers. **La France n'a donc aucun problème à financer sa dette publique.** Par exemple, l'Agence France Trésor, qui est chargée d'emprunter sur les marchés pour l'État français, a levé 11 milliards d'euros de dette publique le 4 septembre. Elle n'a eu aucun problème pour se financer, car de nombreux investisseurs voulaient acheter de la dette publique française : ils en ont même demandé à hauteur de 25 milliards d'euros alors que seuls 11 milliards de dette nouvelle étaient émis !

Enfin, la Grèce était également dans une situation de déficit extérieur important au début des années 2010, c'est-à-dire qu'elle devait emprunter de l'argent auprès des pays étrangers pour financer ses importations (de biens, de services et de revenus). Au moment de l'intervention du FMI, le déficit extérieur de la Grèce était de près de 10% du PIB. Ce n'est actuellement pas le cas de la France. Bien que ses administrations publiques soient déficitaires, l'économie française dans son ensemble est en situation de léger excédent vis-à-vis du reste du monde, à hauteur de 0,6 milliards d'euros au premier semestre 2025 selon les données de l'Insee. Par conséquent, une des raisons pour lesquelles on ne peut pas comparer la France à la Grèce, c'est qu'elle ne s'endette pas, au niveau macroéconomique, auprès de l'étranger. On ne peut donc pas dire que la France vit au-dessus de ses moyens. En effet, le déficit des administrations publiques est compensé par la hausse de l'épargne des ménages français.

Mensonge n°2 : la charge de la dette publique française va devenir le premier budget de l'État.

L'État fait « rouler sa dette », ce qui signifie qu'il réemprunte pour rembourser ses emprunts qui arrivent à échéance. De ce fait, le seul coût de la dette pour l'État, ce sont les intérêts qu'il paie chaque année sur sa dette publique. Avec la situation des finances publiques et la remontée des taux d'intérêt sur la dette française, l'ex-Premier ministre agite l'épouvantail de **l'augmentation** à venir de la charge de la dette. Celle-ci deviendrait incontrôlable à moyen terme et étranglerait le budget de l'État en devenant le premier poste de dépenses publiques. Ces dépenses pour les intérêts de la dette se feraient au détriment d'autres postes de dépenses comme l'éducation, la santé ou la transition écologique.

Bien que la dette publique soit de plus en plus élevée, son poids pour les finances publiques françaises est en réalité de moins en moins important. Entre 2011 et 2020, la charge nominale de la dette est passée de 56 (2,7 % du PIB) à 29,7 milliards d'euros (1,3 % du PIB). **Même si elle augmente de nouveau depuis 2021, les montants en jeu restent faibles historiquement. En**

effet, elle est en moyenne de 2,4 % du PIB sur la période 1978-2024, contre 2,1 % du PIB (60,2 milliards d'euros) en 2024. La comparaison internationale est aussi intéressante. La charge de la dette est de 1,1% du PIB en Allemagne, 2,4% en Espagne, 2,9% au Royaume-Uni, 3,9% en Italie et 4,7% aux États-Unis. La France n'est pas donc pas à un niveau historique et elle est plutôt dans le bas du classement au niveau international.

Nous ne sommes donc pas dans le scénario dramatique que nous décrivait à longueur de temps le gouvernement, puisque nous sommes encore loin de ce que nous avons connu dans notre histoire récente et de ce que connaissent les autres principales économies développées, qui ne sont d'ailleurs pas sous tutelle du FMI pour autant.

Par ailleurs, si l'on rapporte la charge de la dette au montant des dépenses publiques, ce qui paraît plus pertinent, nous pouvons dire que près de 4 % des dépenses publiques seulement sont consacrées au paiement des intérêts. On est donc loin de l'état de la dette constamment décrié dans les médias !

Mais pour mesurer le poids que représentent réellement ces intérêts sur les finances des administrations publiques, il faut regarder la charge réelle et non la charge nominale de la dette. Il y a donc un enjeu sur la façon dont on mesure la charge de la dette puisque l'Insee ne tient pas compte de l'inflation.

Compte tenu de l'épisode inflationniste récent, le taux d'intérêt réel sur la dette publique a en effet eu tendance à diminuer fortement, voire à devenir négatif par période. De ce fait, le montant de la charge de la dette, et donc du déficit, est (bien) moins important que celui annoncé dans les comptes nationaux.

Par exemple, la loi de finances pour 2024 prévoyait une charge de la dette à hauteur de 51 milliards d'euros. La charge réelle, c'est-à-dire tenant compte des 2% d'inflation en 2024, est quant à elle de -8,9 milliards d'euros, soit -0,3% du PIB. En 2024, la dette publique a donc fait gagner de l'argent à l'État français. En effet, la perte de valeur de la monnaie avec l'inflation bénéficie à l'État, qui grâce à cela doit déboursier des sommes moins importantes pour rembourser sa dette.

Il faut rappeler que la France dépense chaque année près de 200 milliards d'euros dans des aides sans conditions ni contreparties pour les entreprises, soit l'équivalent du quart du budget de l'État. Concrètement, c'est là que se trouve le principal poste de dépenses de l'État ! Ce montant représente en effet deux fois et demi le budget de l'Éducation nationale, cinq fois celui de la Transition écologique, huit fois celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou encore onze fois celui de la Santé et des Solidarités² !

²Pour aller plus loin, voir la note éco n°165 « La charge de la dette devient-elle vraiment le premier poste de dépenses de l'État » et le mémo éco n°149 « La charge de la dette est-elle vraiment hors de contrôle ? ».

On peut enfin noter que pour l'ex-Premier ministre, « *chaque année, la France crée un peu plus de richesses que l'année précédente, à peu près 50 milliards d'euros. La totalité est versée à nos créanciers et part à l'étranger* ». En d'autres termes, il assure que l'augmentation du PIB de la France serait intégralement utilisée chaque année pour financer les intérêts de la dette. Pourtant, ce calcul ne répond à aucune logique, comme le démontre l'économiste à l'OFCE [François Geerolf](#) : le PIB et la charge de la dette sont en effet des variables de flux. Mathématiquement, il est donc impossible de comparer l'augmentation d'un flux, à savoir la hausse de la production, à un flux, la charge de la dette.

Le bon indicateur à utiliser est celui de la charge réelle de la dette publique (voir ci-dessus), à savoir les intérêts que paient réellement les administrations publiques rapportés au PIB.

Mensonge n°3 : les finances publiques devraient être gérées en « bon père de famille ».

Un argument régulièrement avancé par l'ex-Premier ministre est que l'État devrait gérer ses finances comme n'importe quel ménage, entreprise ou association : il devrait adapter ses dépenses à ses recettes car il ne peut pas supporter durablement des déficits ; il devrait rembourser ses dettes.

Toutefois, cette idée souffre de deux problèmes majeurs. **D'abord, l'État est un agent économique très particulier, notamment puisqu'il est immortel : il dispose d'un horizon de vie potentiellement infini. De ce fait, il peut donc faire « rouler sa dette » pour la rembourser. Il doit seulement avoir la capacité de payer les intérêts sur la dette publique.** Or, nous venons de voir que la charge de la dette était largement soutenable pour l'État français. **Au contraire, les ménages, les associations et la plupart des entreprises ont une durée de vie limitée, ils doivent donc rembourser leurs dettes avant de mourir ou de faire faillite et ne peuvent la faire rouler.**

Par ailleurs, la dette publique occupe un temps considérable de l'espace médiatique, contrairement à la dette privée. C'est curieux quand on constate que **le montant de la dette privée dépasse allègrement celui de la dette publique dans de nombreux pays.** L'inquiétude est pourtant de mise : **les crises financières trouvent systématiquement leur origine dans un excès d'endettement privé.** En France, par exemple, la dette privée s'élevait à 215,5% du PIB fin 2024, contre 113% pour la dette publique, dont 155% du PIB pour les sociétés non-financières et 60,5% du PIB pour les ménages.

Deuxièmement, **l'État peut lui-même décider de ses ressources en levant l'impôt. À travers le levier de la fiscalité, il peut jouer sur le montant de ses recettes fiscales pour rembourser sa dette. Le gouvernement pourrait donc choisir de réduire le déficit en augmentant les impôts des plus riches et en revenant sur les baisses d'impôts consenties aux grandes entreprises.** Et par la taille qu'ont aujourd'hui les administrations publiques, les décisions qu'elles prennent ont un impact sur l'environnement économique et social dans lequel elles évoluent. Lorsque l'État réduit ses dépenses publiques et/ou augmente ses impôts, cela réduit la demande qui est adressée aux entreprises, ce qui a un effet récessif sur l'activité économique. L'OFCE estime que

cet effet multiplicateur est plus élevé pour la dépense publique que pour les prélèvements obligatoires. Concrètement, pour un euro de baisse de la dépense publique, l'organisme considère que le PIB diminue d'un euro, alors que la baisse de la production est de 40 centimes pour une hausse d'un euro des impôts. Pour exemple, selon l'OFCE, les orientations budgétaires du Premier ministre devraient freiner d'un point l'activité économique.

Par conséquent, **il n'y a aucune raison qu'un État soit géré de la même façon qu'un ménage, une association ou une entreprise. Au contraire, ce choix de réduire le déficit par la dépense publique est irresponsable, car il renforce les risques récessifs sur la croissance économique et l'emploi.**

Mensonge n°4 : la dette publique française s'explique par un excès de dépenses par rapport aux recettes.

Depuis la conférence de presse de présentation des orientations budgétaires de l'ex-gouvernement pour 2026, l'ex-Premier ministre a tenté de manipuler les chiffres sur les finances publiques françaises : il défendait l'idée que la hausse du déficit et de la dette publique procède du fait que nous dépensons trop par rapport à nos recettes. **Pourtant, il est désormais bien documenté que le creusement du déficit et de la dette publique depuis le premier quinquennat Macron en 2017, s'explique en grande partie par les baisses d'impôts massives accordées aux entreprises et aux ménages les plus riches.**

Une étude récente de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) démontre que « *depuis 2017, en France, le creusement du déficit de 2,4 points de PIB s'explique - comptablement - par la baisse du taux de prélèvements obligatoires [...]. De leur côté, les dépenses publiques sont restées stables* ». **Il n'y a donc pas de dérive des dépenses publiques comme le prétend l'ex-Premier ministre.** D'après les données de l'Insee, les dépenses publiques s'élèvent à 57,7% du PIB et les prélèvements obligatoires à 54,3% du PIB en 2017, soit un déficit public de 3,4% du PIB. Malgré une hausse importante des dépenses publiques en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, elles reviennent en 2024 sous leur niveau de 2017, soit 57,1% du PIB. **En revanche, la politique économique menée par Emmanuel Macron a eu pour effet de diminuer massivement les prélèvements obligatoires, qui s'établissent à 51,3% du PIB en 2024, soit un déficit public de 5,8% du PIB.**

Selon un rapport d'ATTAC, de l'Observatoire de la Justice Fiscale et du Comité pour l'Annulation des Dettes Illégitimes, les baisses de prélèvements obligatoires représentent un manque à gagner net de 308,6 milliards d'euros en cumulé sur la période 2018 à 2023, ce qui représente près de 35% de la hausse de la dette publique. **Sur ces 308,6 milliards d'euros, les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages aisés représentent à eux seuls 207 milliards d'euros, soit près des deux-tiers des baisses d'impôts accordées depuis 2017.** De ce fait, le rapport montre que si la

législation fiscale était restée la même depuis 2017, la dette publique serait de 2795,04 milliards d'euros en 2023, soit 99% du PIB au lieu de 109,9% du PIB^{3[1]}.

À force de multiplier les cadeaux fiscaux, les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron ont contribué à faire croître de façon importante le montant des aides publiques aux entreprises.

Le rapport commandé par la CGT à l'IRES et réalisé par des chercheurs du Clersé a montré que le montant des aides publiques aux entreprises dépasse les 200 milliards d'euros en 2023.

Un récent rapport du Sénat corrobore ce résultat, puisqu'il chiffre les aides publiques aux entreprises à 211 milliards d'euros en 2023. Le montant total des aides publiques aux entreprises a ainsi été multiplié par 18 depuis 1979⁴.

Mensonge n°5 : la dette publique française est un fardeau pour les générations futures.

Un des arguments les plus souvent répétés par l'ex-Premier ministre est que nous allons laisser une dette publique qui sera un fardeau pour les générations futures. Tout d'abord, on peut regretter qu'il se soit moins préoccupé des générations futures, et mêmes présentes, lorsqu'il s'agissait de parler d'environnement et de crise climatique. Mais même si l'on se doute que l'inquiétude pour les générations futures n'est qu'un prétexte à l'austérité, c'est un argument qui ne tient pas.

En effet, l'endettement public appréhendé seul a peu de sens. Tout comme pour le bilan d'une entreprise, qui est une photographie de son patrimoine à un instant donné, les administrations publiques possèdent des actifs en face de leur passif. L'État, les collectivités locales et les administrations de Sécurité sociale ont un patrimoine considérable, évalué à 4.447 milliards d'euros en 2024.

Quand l'ex-Premier ministre annonçait que le pays laisserait plus de 3.000 milliards d'euros de dette aux générations futures, il faut donc dire qu'on leur laisserait aussi 2.821 milliards d'euros d'actifs non financiers (immobilier, routes etc.) et 1.626 milliards d'euros d'actifs financiers (stocks d'or, participations de l'État, entreprises publiques etc.).

Au total, si l'on compare ce que les administrations publiques possèdent par rapport à ce qu'elles doivent, **le solde est largement positif, de l'ordre de 633 milliards d'euros pour 2024 soit plus de 9.200€ de patrimoine net par français. Chaque français hérite donc de 55.600 euros de dette,**

3

⁴Pour aller plus loin, voir le mémo éco n°147 « Dégradation des finances publiques : les conséquences de la politique de l'offre », le mémo éco n°145 « Aides publiques aux entreprises : le capitalisme français toujours autant sous perfusion » et le mémo éco n°150 « Aides publiques : un pognon de dingue pour les entreprises ».

mais aussi de 64.800 euros d'actifs, dont 23.700 euros d'actifs financiers et 41.100 euros d'actifs non financiers.

Avec cette vision, on se rend compte que la situation des finances publiques est moins catastrophique que ce que l'ex-gouvernement voulait bien laisser croire. Certes, l'État et ses administrations sont fortement endettés mais il y a une contrepartie matérielle à cette dette, puisque l'emprunt permet d'investir et de constituer un patrimoine collectif. Sans compter ce qui est difficilement quantifiable comme la qualité de nos institutions et de notre système d'enseignement par exemple.

Il n'y pas de risque à s'endetter si c'est pour financer des investissements et des emplois. En revanche, c'est plus problématique lorsque l'endettement est la conséquence de cadeaux fiscaux totalement improductifs aux grandes entreprises et aux plus riches. Le problème n'est pas la dette publique, mais ce qu'on en fait. Sans vision ni volonté, la puissance publique devient "impuissance publique".

Par ailleurs, la dette publique a une maturité, autrement dit une durée de vie moyenne, d'un peu plus de 8 ans. Si quelqu'un devait payer la dette et si elle devait être un fardeau, ce seraient donc les générations actuelles. Cependant, rappelons que la dette n'est jamais remboursée en tant que telle. Les échéances d'emprunt sont bien honorées et les prêteurs sont remboursés, mais pour cela l'État réemprunte. Encore une fois, on dit qu'il fait « rouler sa dette ».

Par conséquent, les générations futures n'auront pas plus à rembourser la dette que nous n'aurons à le faire dans les années à venir. De plus, il n'y a pas que les dettes qui seront transmises aux générations futures, les actifs le seront également, et avec eux les services que permet de procurer ce patrimoine (éducation, santé, justice etc.). Celles et ceux qui **percevront** les remboursements de la dette publique appartiennent aussi aux générations futures.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'un conflit générationnel, mais bien plus d'un conflit entre les possédants qui touchent des intérêts sur la dette publique, et le reste de la population qui subit les coupes budgétaires dans les services publics et la protection sociale pour rembourser cette dette.

Pour la CGT, il y a urgence à gagner l'enterrement du projet de budget et de se mobiliser pour gagner la mise en place de mesures d'urgence autour de 5 priorités :

- La justice fiscale : la taxation des patrimoines, des dividendes et des rachats d'action, la remise à plat des 211 Mds d'aides publiques aux entreprises, le rétablissement de l'ISF et la mise en place d'une vraie progressivité de l'impôt sur le revenu ;
- La justice sociale par l'abrogation de la réforme des retraites, première étape pour gagner la retraite à 60 ans et une sécurité sociale répondant aux besoins ;
- Le financement de nos services publics, de l'argent pour nos hôpitaux, nos écoles, nos universités, nos infrastructures et notre politique culturelle ;

- **L'augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux, l'égalité F/H et des mesures contre la vie chère dans les outre-mer ;**
- **La réindustrialisation, la transformation environnementale de notre économie et l'arrêt des licenciements.**